



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 12 décembre 2024 au complexe scolaire

Registre des électeurs :

- Electeurs inscrits : 525
- Electeurs présents : 35

M. René Riat, président des assemblées communales, déclare celle-ci ouverte et présente l'ordre du jour suivant, selon la publication parue dans le Journal officiel du jeudi 28 novembre 2024, N° 43.

Assemblée communale ordinaire

JEUDI 12 DECEMBRE 2024 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024.
2. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2025.
3. Communications.
4. Divers.

Le président propose de nommer deux scrutateurs, soit Mme Evelyne Etique et Serge Ribeaud ! Il est demandé à l'assemblée de se prononcer par un levé de main si elle est d'accord avec la proposition.

C'est à l'unanimité que les scrutateurs sont approuvés.

Sont présents ce soir, 35 personnes.

Le président des assemblées passe à la lecture de l'ordre du jour. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques ou des propositions sur l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, il est donc accepté à l'unanimité.



1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024

Le président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été déposé publiquement sur le site internet communal ainsi qu'au secrétariat communal.

Le président passe au vote : les personnes qui acceptent le PV ainsi rédigé sont priées de le manifester par un levé de main.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale est accepté par 33 voix contre 2 avis contraires.

2. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2025.

La parole est passée à Michel Vallat, maire :

Présentation des taxes communales, de la quotité d'impôt et budget 2025 en pdf.

Suite à cette présentation la parole est passée à l'assemblée :

La première question est posée par un citoyen, qui a vu dans le secteur agricole une augmentation de CHF 1'500.--, comment expliquez-vous cela ?

En 2023 on a facturé CHF 16'068.- et dans le budget 2024 on avait laissé CHF 15'000.- c'est la raison de cette différence de rentrée de plus CHF 1'500.--

Un citoyen demande à voir le plan financier de la commune pour 2024, Michel Vallat, maire, répond que nous ne l'avons pas. Ce citoyen est étonné que ce plan financier ne soit pas présenté, il fait remarquer que c'est une obligation légale. Nadia Frossard, caissière, réplique que ce n'est pas encore obligatoire pour cette année, ce le sera en 2025. Le citoyen lit le document officiel qui se trouve sur le site du canton du Jura, le décret concernant l'administration financière des communes, articles 5 à 9. Il doit être porté en même temps que le budget. Le citoyen redemande : donc vous n'avez pas le plan financier ?

Nadia Frossard, caissière répond qu'avec MCH2 ce n'est pas encore obligatoire, ce le sera depuis l'année prochaine, les dates ont également été repoussées.

Le citoyen n'est pas convaincu, il prend acte mais il est très déçu.

Michel Vallat, maire, rappelle que notre fiduciaire BDO contrôle les comptes chaque année et ces derniers sont très compétents. La caissière, Nadia Frossard a suivi tous les cours nécessaires, nous n'avons donc pas d'autres informations à changer ou à transmettre.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote : les personnes qui acceptent le budget qui est basé sur les chiffres mentionnés sont priés de se manifester par un levé de main :



Le budget est accepté par 29 voix, contre 2 non.

Le président passe à la lecture des taxes communales proposées pour l'année 2025.

Taxes communales en pdf.

Suite à cette lecture, le président passe au vote : les personnes qui acceptent le budget 2025 présenté avec les taxes communales y relatives ainsi présentées sont priées de le faire par un levé de main.

Les taxes communales sont acceptées par 28 voix, contre 3 non.

3. Communication

Nomination Jean-Claude Rérat :

Suite à la démission de M. Grégory Etique dans le courant du mois de septembre, il revenait au PLR de nommer un remplaçant.

En date du 26 novembre 2024 nous avons reçu un courrier de leur part et avons pu enregistrer la nomination de M. Jean-Claude Rérat. Il entrera en fonction le 6 janvier 2025. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans la gestion de ses futurs dicastères.

Jean-Claude Rérat remercie les autorités d'avoir accepté et validé sa nomination au sein du conseil et remercie aussi les membres du PLR de la confiance qu'ils lui accordent. Il mentionne qu'il n'a pas d'expérience en politique mais des compétences et expériences professionnelles par rapport à son parcours de vie. Il va mettre du temps et l'énergie nécessaire dans ce mandat. Il débute cette mission dans un état d'ouverture et de collégialité. Il sait que ce sera difficile de satisfaire tout le monde, mais il s'engage à apporter des décisions qui seront fondées et réfléchies.

Il aimerait également penser à tous les conjointes et conjoints des personnes qui s'impliquent pour la commune, car ce n'est pas tous les jours facile. Qu'elles en soient remerciées. Il termine en remerciant de l'attention qu'on lui a accordée et profite de cette occasion pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Dr. Christian Ott – récupération dossier médical

Suite à un communiqué du Canton du Jura, service de la santé publique, il sera désormais possible de récupérer son dossier médical chez le Dr. Ott.

Michel Vallat, maire, mentionne la façon de procéder.



Vol et cambriolages à Bure

La commune est en étroite collaboration avec la police cantonale ainsi que les gardes-frontières. Ces derniers effectuent régulièrement des rondes dans les rues du village. Le maire, Michel Vallat, s'est également approché de la police militaire qui patrouille également dans le village, de jour comme de nuit.

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Le centre d'asile temporaire va fermer ses portes au milieu du mois de janvier 2025. Dès cette date il n'y aura plus personne. A moins que la situation ne dégénère aux portes de nos frontières.

Factures de la commune : eau potable et eaux usées

Suite au décompte de l'année 2024 sur l'eau potable, certains citoyens ont été quelque peu surpris suite à une augmentation de leur facture. Le règlement cantonal du Jura pour l'eau potable et les eaux usées est principalement défini par l'Ordonnance sur la gestion des eaux (EOEaux). Cette ordonnance impose aux communes de mettre en place un fond de renouvellement pour les réseaux d'eau potables et les systèmes d'assainissement. C'est la raison de cette augmentation et c'est une obligation.

Pour les eaux usées, nous avons aussi dû passer un règlement. Et pour des raisons financières, la commune de Bure a résilié la convention avec Armasuisse. Les négociations pour un nouveau partenariat sont en cours et nous espérons progresser en 2025.

Prestation-routes, chemins forestiers

Entretien de deux secteurs, le 1^{er} est celui qui relie la petite route qui va dans les différentes fermes La Tenier et Le Paradis (250 m) et le second tronçon se trouve vers la Tenier en direction de la cabane forestière. Il n'y aura pas d'investissement, le montant des travaux sera pris sur le fonds forestier. Une autorisation du canton nous a été délivrée.

Un citoyen demande si la place d'armes participe financièrement à la remise en état de ces chemins, car ils les utilisent aussi. Michel Vallat, maire, répond que non, mais Damien Riat, conseiller, dit qu'il va ajouter la place d'armes dans la liste des demandes de subventions.

Ensuite Michel Vallat, maire, donne quelques informations sur l'avancée des dossiers en cours.

Il mentionne qu'une approche pour la mise en place d'un règlement sur l'entretien des chemins ruraux est en cours. C'est un projet qui pourra être présenté lors de la prochaine assemblée au printemps.



Un citoyen intervient en disant qu'il existe déjà un règlement sur les chemins ruraux, pourquoi est-ce qu'il n'est pas mis en œuvre ? D'ailleurs une commission des chemins existe, pourquoi est-ce qu'elle ne se réunit plus ?

Michel Vallat, maire, répond qu'il ne sait pas qui fait partie de cette commission. Depuis 12 ans qu'il est au conseil communal la première chose qu'on lui a dit c'est que la commission ne se réunit plus et qu'elle n'a plus lieu d'être. Pourquoi elle ne se réunit plus et pourquoi elle n'a plus été convoquée le maire Michel Vallat, n'en sait rien et de plus il ne saurait pas qui convoquer. Un citoyen rétorque que la commission doit être renommée et mentionne et constate que le règlement en vigueur n'est pas appliqué.

Un citoyen demande la parole, car il aimerait savoir combien coûte le compost de la place d'armes à la commune ? Michel Vallat, maire, répond que l'exploitant actuel, soit la place d'armes, ne veut plus s'en occuper. La commune a décidé de reprendre le compost et de trouver un prestataire. Le prestataire a été trouvé mais nous n'avons toujours pas de contrat.

Un citoyen comprend que si la place d'armes va vider son compost à la place de compostage elle devra payer ? Michel Vallat, maire, répond que oui, mais qu'elle n'ira pas vider là car elle n'a plus de déchets. Un citoyen dit qu'on n'est pas les seuls à passer à la caisse, il pense qu'il faut anticiper.

Michel Vallat, maire, répond que la commune est réactive, mais les négociations durent.

4. Divers

La parole est donnée à l'assemblée :

Une citoyenne prend la parole et relate dans les détails les faits qui se sont produits en date du 22 septembre 2024, M. le maire Michel Vallat a écrit au maire de Moutier, pour lui faire part de sa colère et de sa honte après le refus du concordat de sa commune. Michel Vallat, maire, dit ne pas comprendre la prise de position des habitants de Bure, honte et colère sont les sentiments qui l'habite écrit-il. Cette citoyenne tient à rappeler la signification du droit de vote, qui permet à chaque citoyen de voter pour exprimer sa volonté. Qu'un maire dise qu'on est déçu est une chose, mais dire qu'un maire a honte de ses citoyens est inacceptable. Comment peut-on tenir de tels propos ?

Michel Vallat, maire, réagit en répliquant que quelques fois l'émotion l'emporte. Ce sont mes souvenirs des années de jeunes adolescents qui sont revenus sur le devant. Il est vrai que dans l'émotion j'ai parlé sans trop calculer, et ce n'était surtout pas pour blesser la population de Bure c'était parce que je ne comprenais pas pourquoi on était revenu quelques années en arrière.

Michel Vallat, maire de la commune, dit qu'il n'aurait peut-être pas du dire cela !



Un citoyen désire revenir sur le thème de l'assemblée communale du 25 mars 2024. Lors de cette séance le maire, Michel Vallat, nous a accusé, un autre citoyen et moi-même, d'avoir acquis des parcelles viabilisées et qu'on n'avait pas payé la viabilisation. Il met à disposition un extrait de la vente immobilière de la famille Fridez pour la construction de sa maison qui indique que le terrain est viabilisé jusqu'à l'entrée de la parcelle, donc j'ai payé un terrain viabilisé. Deuxième chose le maire Michel Vallat, a dit que ces deux terrains, contigus avec un autre citoyen, n'étaient pas viabilisés. Ici j'ai un plan de viabilisation qui m'a été transmis par le secrétariat communal avec les plans de la viabilisation. Donc ça a été viabilisé. Et je demande à ce que les propos soient retirés du procès-verbal du 25 mars 2024, car j'ai la preuve formelle que ce qui a été dit n'est pas vrai.

Michel Vallat, maire, reprend la parole sur ce sujet, en expliquant qu'il ne peut pas, même en tant que maire, retirer ce qui a été marqué sur le procès-verbal. J'ai également dit que si j'avais fait une erreur, je l'admettais. Un citoyen rétorque que c'est vous, le maire qui avez dit ces phrases. Le citoyen lit le paragraphe du procès-verbal du 25 mars où sont notés ces propos.

Le citoyen dit qu'on le fait passer pour une personne qui n'a pas payé la viabilisation de sa parcelle alors que c'est faux !

Suite à ces échanges, Hervé Vallat, conseiller, prend la parole et propose pour clore le débat, et vu qu'on ne peut pas corriger un procès-verbal qui a été accepté en assemblée, de noter dans ce procès-verbal ci que les citoyens concernés ont emmené la preuve de la viabilisation de leur terrain et qu'ils ont réellement payé leur viabilisation.

Les citoyens concernés sont satisfaits de cette solution, ils voulaient rétablir la vérité.

La parole n'étant plus demandée, et suite à la proposition de Michel Vallat, maire, il va présenter le projet Stockmar.

Il est 22h05, l'assemblée est levée.

Le président des assemblées remercie le travail de la secrétaire, de la caissière et du conseil communal et il souhaite à chacune et chacun de joyeuses fêtes de Noël !

Au nom de l'assemblée communale

Le président : La secrétaire :

René Riat Valérie Crelier